



Dossiers & analyses

P O L I C E

N A T I O N A L E



La police en chiffres

Synthèse du bilan DRCPN

Analyse de la situation des officiers

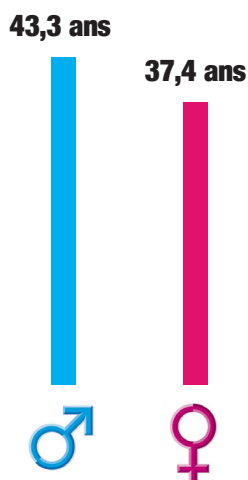


La DRCPN a présenté à la parité syndicale son bilan social pour l'année 2018. Dans ce document, nous exploitons diverses données, auxquelles nous apportons notre analyse :

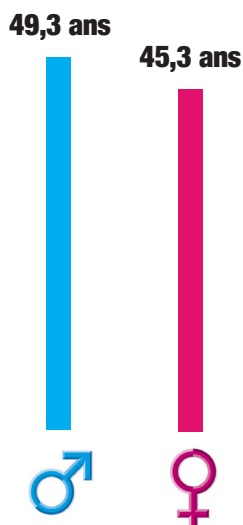
- âge moyen du corps de commandement
- retraite
- déflation
- promotions à l'avancement
- rémunérations
- sanctions
- prolongation d'activité
- redistribution vers d'autres corps
- recrutements
- santé & conditions de travail
- action sociale : logement

Age moyen du corps de commandement

Au 31/12/2005



Au 31/12/2018



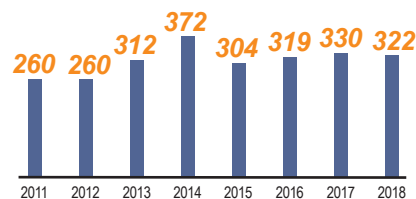
Pour information, l'âge moyen des commissaires est de 46,1 ans.

NOTRE AVIS :

Aujourd'hui, 90% des officiers ont plus de 40 ans. L'union des officiers UNSA a anticipé ce vieillissement du corps et alerté dès 2017 le DGPN sur l'urgence de reprendre les recrutements. Cette mesure, outre le rajeunissement des officiers de police, va également permettre de relancer l'ascenseur social pour les 100 000 agents du corps d'encadrement et d'application (CEA).

Retraite

Nombre de départs en retraite :



A noter : en 2018, 60 départs en retraite ont eu lieu avant la limite d'âge

Âge moyen de départ en retraite :

- 2018 : **57,4** ans
- 2017 : **57,21** ans
- 2014 : **56** ans
- 2013 : **55** ans

Prolongation d'activité

Voici le nombre d'officiers statutaires pour partir en retraite mais qui ont demandé leur maintien en activité :

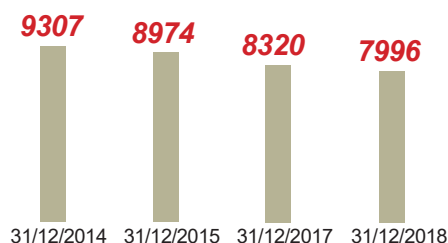
- 2018 : **447** officiers
- 2017 : **453** officiers
- 2016 : **506** officiers
- 2015 : **588** officiers
- 2014 : **465** officiers

NOTRE AVIS :

La moyenne des départs en retraite est stable depuis 4 ans (- 1311, soit - 328/an), tandis que les prolongations d'activité continuent de baisser depuis 2015, ce qui pourrait amener l'effectif à moins de 7000 officiers fin 2022.

Déflation

Voici les effectifs en officiers dans la police sur quelques années :



La déflation des officiers a conduit à une diminution de 10,9% des effectifs entre 2015 et 2018. Fin 2018, le corps de commandement représentait 5,30% des effectifs.

Promotions à l'avancement

En 2018, le ratio promu/promouvables est de :

- 19% pour le grade de commissaire divisionnaire
- 35,4% pour le grade de commissaire général
- 3% commandants détachés sur un emploi fonctionnel
- **4,60%** pour le grade de commandant divisionnaire
- 15% pour le grade de commandant

NOTRE AVIS :

En 2020, malgré un ratio maintenu à 15 %, seuls 350 avancements au grade de commandant ont été possibles en raison de la nette diminution du vivier de capitaines promovables (2334). Dans les prochaines années, ce sera pire car 480 capitaines (120/an) vont sortir des promovables d'ici 2022 en prenant l'échelon exceptionnel.

Tous grades confondus dans le corps de commandement, ces perspectives démontrent que les dispositions statutaires doivent évoluer pour permettre un déroulement de carrière sur au moins deux grades.

L'Union des Officiers UNSA avait alerté sur le manque d'ambition du protocole PPCR signé par les deux syndicats majoritaires en avril 2016, n'offrant que des débouchés restreints d'avancement au grade à accès fonctionnel de commandant divisionnaire.

Seule certitude : le protocole PPCR a prévu la création de 245 postes d'ici 2022, pour parvenir à 695 postes devant correspondre à un volume de 10% des effectifs totaux du corps .

Par ailleurs, la question du nombre des emplois fonctionnels de commandant divisionnaire reste posée. Le SCSi et Synergie avaient annoncé un total GRAF/EF de 1800 postes, mais ce chiffre était aligné sur l'effectif du corps de commandement en 2016, en train de passer de 9000 à 7000.

Actuellement, le volume est de 1105 emplois fonctionnels... Quel sera ce chiffre en 2022 ? Si le corps descend à 7000, le nombre de postes pourrait chuter à 700...

Les postes d'officiers déflatés sont-ils redistribués vers d'autres corps ?

Selon le bilan social, la diminution des effectifs du corps de commandement doit permettre un renforcement des filières PATS.

En 2018, l'objectif ministériel de substitutions de personnels actifs par des PATS a été revu à la hausse, porté à 500 substitutions par an, pendant les cinq prochaines années.

NOTRE AVIS :

Sur les 502 substitutions réalisées au cours de l'année 2018 dans le périmètre PN, le bilan ne donne aucune indication sur les transferts de postes. Du CC vers CEA : ? Du CC vers PATS : ? L'union des officiers UNSA déplore l'absence d'une clause prévisionnelle de substitution du CCD vers le CC.

Recrutements

Après une baisse sensible des inscriptions en 2017, le recrutement des officiers de police semble reparti à la hausse. La DRCPN a communiqué le nombre d'inscrits aux concours :

• **2018 : 4493 inscrits**
(2973 externes, 660 internes, 860 VAP)

• **2017 : 4210 inscrits**
(2883 externes, 616 internes, 711 VAP)

NOTRE AVIS :

Dans le contexte de la reprise des recrutements, il est primordial de travailler l'attractivité du corps. L'union des officiers UNSA a transmis au ministre de l'Intérieur une plateforme de revendications et de propositions dans ce sens. Par ailleurs, la hausse des inscriptions au concours externe est à relativiser... Seuls 1320 candidats étaient présents au concours sur 2973 inscrits.

Rémunérations

Les mesures 2018 prises pour les 1600 commissaires ont coûté 0,7 M€ (soit 437€ /agent), 1,1 M€ pour les 8000 officiers (soit 137€ /agent), 8,5 M€ pour les 108.000 CEA (soit 78€ /agent). Le tableau de répartition détaillée des dépenses par catégories de personnels fait état d'un budget de 1.070.530.202 €, regroupant l'ensemble des commissaires et des officiers.

NOTRE AVIS :

Les données, telles qu'elles sont présentées sous forme de regroupement, ne permettent pas de faire la part des dépenses de personnels par corps de cadres. Pourquoi une telle présentation ? D'autre part, les tableaux des rémunérations nettes par décile (ou tranche de salaire) sont totalement inexploitable.

Santé & conditions de travail

Le taux d'absentéisme général en 2018 (7,7%) augmente légèrement (7,6% en 2017) : 6% pour les maladies et 1,7% pour les accidents. Les absences pour maladie continuent de reculer ; à l'inverse, celles pour accident progressent.

45% des agents ont été absents, au moins une journée pour maladie ou accident (67 369 agents).

La DCCRS et la DCSP sont les deux directions qui présentent le plus fort taux atteignant 8,6%.

Accidents

L'absentéisme pour accident atteint 1,7% (1,4% en 2017), son plus haut niveau depuis 2012 et tous ses indicateurs sont orientés à la hausse

Les absences pour cause d'accident sont à l'origine de 22% des jours d'absence.

Les blessures en service (+18%) représentent la majorité des absences pour accident (91%).

16 147 agents ont été absents suite à un accident (+14%).

Tués et blessés en service

En 2018, 11 policiers sont décédés (4 en mission et 7 en service).

En 2017, 7 policiers sont décédés (4 en mission et 3 en service).

En 2016, 8 policiers sont décédés.

En 2015, 6 policiers sont décédés.

En 2014, 11 policiers sont décédés.

En 2013, 12 policiers sont décédés.

En 2018, 13.851 policiers ont été blessés en service.

En 2017, 11.104 policiers ont été blessés en service.

En 2016, 11.954 policiers ont été blessés en service.

En 2015, 12388 policiers ont été blessés en service.

En 2014, 12.450 policiers ont été blessés en service.

En 2013, 12.677 policiers ont été blessés en service.

NOTRE AVIS :

Cette très forte augmentation des blessés en service est, sans aucun doute, imputable au contexte social agité de la fin d'année 2018. Les chiffres 2019 devraient confirmer cette analyse.

Suicides

▪ 2018 : 35 suicides (dont 91% d'hommes)

▪ 2017 : 51 suicides

▪ 2016 : 36 suicides

Dans le détail...

► Le CEA, qui représente 68% des effectifs totaux de la police nationale, est le corps le plus touché par les suicides :

▪ 77% du nombre de suicides en 2018

▪ 86% du nombre de suicides en 2017

▪ 81% du nombre de suicides en 2016

► En 2018, la tranche d'âge la plus touchée est celle des 35-39 ans, avec 7 cas sur 35, soit 20%. Cette tranche d'âge était de 25% en 2017, 19% en 2016.

► En 2018, 51% des suicidés étaient mariés ou pacsés

En 2017, cette catégorie (mariés/pacsés) représentait 53 % des suicides.

En 2016, cette catégorie (mariés/pacsés) représentant 33 % des suicides.

► On constate une tendance à la baisse du nombre de suicides chez les agents séparés/divorcés avec :

▪ 17% du total des suicides en 2018

▪ 19% du total des suicides en 2017

▪ 30% du total des suicides en 2016

► L'arme de service reste le moyen le plus utilisé :

▪ 66 % en 2018 (23 suicides sur les 35)

▪ 57% en 2017 (29 suicides sur 51)

▪ 58% en 2016

▪ 61% en 2015

► La DCSP demeure la direction la plus impactée, avec 19 suicides sur les 35 recensés pour l'année 2018, soit un taux de 54 %.

Ce taux était de 59% en 2017, et 55% en 2016.

NOTRE AVIS :

L'année 2019 a malheureusement été particulièrement meurtrière et a démontré, une nouvelle fois, toute la complexité du phénomène suicidaire dans la police.

Les données concernant les tentatives de suicide sont celles portées à la connaissance de la SDPAS, donc non exhaustives et par conséquent peu exploitables.



Sanctions

► En 2018, 2030 sanctions ont été prononcées envers des fonctionnaires de police- hors ADS

Il y a eu 2054 sanctions en 2016, 2070 sanctions en 2017).

Le nombre des sanctions ne nécessitant pas l'avis des conseils de discipline ont diminué (-171) comparé à 2017 (de 1 756 à 1 585), mais les sanctions prononcées en conseil de discipline sont en forte hausse (+131) passant de 314 à 445.

► Motifs :

- négligences professionnelles (57,64 % avec 1170 sanctions)
- manquements au devoir d'exemplarité (17,49 % avec 355 sanctions)
- manquements au devoir d'obéissance (12,02% avec 244 sanctions)
- manquements au devoir de probité (2,86% avec 58 sanctions)
- manquements au devoir de loyauté (2,51% avec 51 sanctions)
- manquements à l'obligation de rendre compte (1,87% avec 38 sanctions)
- manquements liés à l'usage disproportionné de la force ou de la contrainte (1,72% avec 35 sanctions).

► Les personnels actifs sont les plus sanctionnés avec 95,7 % (1 942 sanctions), le CEA restant le plus exposé avec 96,6 % des sanctions devant le CC avec 3,1% des sanctions (60 sanctions) et le CCD avec 0,3% des sanctions (6 sanctions).

NOTRE AVIS :

Même si leur nombre a chuté depuis quelques années, la part des sanctions prises à l'encontre des policiers constitue encore 61,9 % des 3277 sanctions prononcées dans toute la Fonction Publique d'Etat (hors La Poste et France Télécom) alors que nous représentons tout juste 7,5 % des effectifs.

Action sociale : logement

La sous-direction de la prévention de l'accompagnement et du soutien dispose d'un budget global de 26.666.231 €, dont 13.226.076 € consacrés à la politique du logement, premier poste de dépense de l'action sociale du ministère de l'intérieur.

En 2018, la DRCPN a réservé 339 nouveaux logements, dont 299 pour la préfecture de police qui dispose d'un parc locatif de 13 259 logements.

Le parc francilien du ministère se compose de plus de 15.203 logements sociaux dont 1944 gérés par la DRCPN.

En 2018, la section « réservations et attributions de logements » a reçu 865 demandes contre 752 dossiers en 2017 ce qui représente une progression de 15 %.

Le prêt à taux zéro ministère de l'Intérieur (432.207 € en 2018) a permis le financement de 342 nouveaux prêts immobiliers pour des primo-accédants à la propriété.

NOTRE AVIS :

L'accès au logement sur la plaque d'agglomération parisienne est devenu la priorité absolue pour l'Union des officiers UNSA, qui siège à la commission nationale d'action sociale (CNAS).

Compte-tenu de la reprise des recrutements dans le corps de commandement, de nombreux jeunes officiers vont être confrontés à un marché immobilier francilien hors de prix. Il est urgent que notre administration lance un vaste plan d'investissement afin de répondre à cette future demande.

